



Le Président

Mairie de Veyrier-du-Lac
Service de l'urbanisme

Veyrier-du-lac, le 3/03/2017

Objet: Ombremont et dépendances, route de la Corniche

Madame, Monsieur,

Suite à la dernière réunion de notre Conseil d'administration, j'ai été interpellé au sujet de la restauration lourde d'une remise à l'amont de la propriété Ombremont (pour les garages de laquelle nous avions déjà échangé avec la Mairie il y a plus d'un an pour non-conformité au PC initial par elle délivré à la SCI Ombremont, bénéficiaire et apparente responsable de la maîtrise d'œuvre).

Plusieurs habitants de Veyrier-du-lac nous ont en effet alertés qu'il n'est signalé sur les lieux aucune autorisation de faire, ni aucune indication de destination, et qu'aucun panneau de chantier n'y est visible. Ce que nous sommes allés constater (photographie jointes). Après investigations en Mairie par l'un de nos adhérents puis par notre Vice-président, il semblerait en être de même.

L'étonnement est grand de constater que la situation de cet édicule se trouve en zone d'aléas forts inconstructible, sauf possibilité d'adaptation de l'existant, aggravés par les risques torrentiels. La nouvelle construction en structure bois et parements de planches avec plusieurs ouvertures ne paraît pas pouvoir résister à un impact de 300kj. La démarche de restauration lourde (voir photographie) laisse d'autant plus interrogatif que l'on constate un changement de destination avec l'apparition de fenêtres et, semble-t-il, de sanitaire qui évoquent plus un petit logement qu'une remise à outils ou la grange à foin d'origine ; ce qui impliquerait l'obtention d'un Permis de Construire.

La qualité de la restauration dans ce lieu discret ne nuit en rien, à mon sens, à l'environnement, contrairement à l'agressive construction des vastes garages à l'aval de la belle maison Ombremont, identifiée comme maison de caractère dans le POS, et la jouxtant.

Le Conseil d'administration de BVV vous remercie de bien vouloir éclaircir cette situation ambiguë et en dehors de toute légalité, car nous avons de plus en plus de difficultés à répondre à nos adhérents sur les différences de traitement dans l'application des règles d'urbanisme qu'ils constatent dans leur commune.

Veuillez, madame, monsieur, agréer l'expression de nos sentiments distingués

Olivier Labasse

Claude Saulgeot

Jean Claude Secchi

PJ 2 planches photographiques
Copie : Madame le Maire, Sylvie Maniglier

BIEN VIVRE A VEYRIER-DU-LAC (BVV)

Association Agrée, régie par la loi de 1901, fondée en 1987. 11, Clos des Barattes 74290 Veyrier-du-Lac
Courriel : « bienvivreaveyrier@gmail.com » - Blog : <http://bienvivreaveyrier.blogspot.fr> - site : www.bienvivreaveyrier.org